

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Yanni Gélinas](#)

<https://www.cadre21.org/membres/903271f991765a607256a589>

Date d'obtention : 2023-08-29 18:03:53

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'elle met un cadre clair dans la démarche d'intervention dans une situation de sexto et qu'il est important de respecter le mandat de son milieu de travail. Cette méthode permet de travailler de façon uniforme et efficace avec les partenaires.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va les faciliter car le cadre mis en place par la méthode d'intervention sexto répondra à mes questions ou me réfèrera au bon endroit où trouver la réponse.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il est important de ne pas intervenir de façon impulsive et de suivre la grille d'évaluation pour avoir une vision complète de la situation. Cela me permettra ensuite de faire les interventions appropriées.